

Laon, le jeudi 9 juillet 2020

Le préfet de l' Aisne

à

Mesdames et Messieurs les maires des communes du
département de l' Aisne

en communication à :

Mesdames et Monsieur les sous-préfets
Mesdames et Messieurs les chefs des services
déconcentrés de l' État

Madame la directrice départementale de l' office national
des anciens combattants et victimes de guerre
Messieurs les agents de sécurité de la préfecture

Objet : Pavoisement des édifices publics le 14 juillet 2020

J' ai l' honneur de vous informer que, conformément aux instructions de Monsieur le Premier Ministre, tous les bâtiments et édifices publics devront être pavoisés aux couleurs françaises, toute la journée du mardi 14 juillet 2020, à l' occasion de la fête nationale.

Je vous demande de veiller à ce que l' état des drapeaux utilisés soit toujours conforme au respect dû à l' emblème national.



Ziad Khoury